



Jacques MÉZARD,
Ministre de la Cohésion des territoires

Delphine GÉNY-STEPHANN,
Secrétaire d'État auprès du ministre de
l'Économie et des Finances

Paris, le jeudi 15 mars 2018

Communiqué de presse

Mission sur la revitalisation commerciale des villes moyennes : André Marcon remet son rapport à Jacques Mézard et à Delphine Gény-Stéphann

André Marcon, Président honoraire des chambres de commerce et d'industrie de France et Maire de Saint-Bonnet-Le-Froid a remis le 15 mars 2018 le rapport d'une Mission prospective sur la revitalisation commerciale des villes petites et moyennes au Ministre de la cohésion des territoires, Jacques Mézard, et à la Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, Delphine Gény-Stéphann, qui l'avaient missionné sur ce sujet en janvier. Ce rapport s'inscrit dans le cadre des suites du programme « Action cœur de ville » annoncé lors de la Conférence nationale des territoires du 14 décembre 2017 à Cahors.

Le Gouvernement salue l'ampleur et la qualité du travail réalisé par les membres de la mission qui ont procédé à une large consultation des acteurs publics et privés (élus municipaux et intercommunaux, administrations centrales, organismes financiers publics, opérateurs publics fonciers et d'aménagement, chambres consulaires, fédérations professionnelles de commerçants, aménageurs, promoteurs, managers de centre-ville, architectes, etc.) concernés par la problématique de la revitalisation des villes moyennes.

Ces travaux ont confirmé le bienfondé et les principes du programme « Action cœur de ville » :

- une gouvernance politique associant nécessairement les maires des villes-centres et les présidents des intercommunalités, aux côtés de l'Etat et des régions ;
- une approche coordonnée avec l'ensemble des parties-prenantes de la revitalisation urbaine, dans les différents domaines d'intervention nécessaires : habitat, commerce, services, transport, stationnement, santé, culture, éducation, etc. ;
- une professionnalisation de la démarche et de la politique commerciale impliquant les acteurs concernés : élus, associations de commerçants, managers de centre-ville, professionnels des marchés, etc...

La démarche volontariste du programme « Action cœur de ville » est en cours de mise en œuvre. La liste des villes qui répondront aux critères de ce programme sera prochainement annoncée par le Ministre de la cohésion des territoires. Sur la thématique du commerce, le Gouvernement s'appuiera sur les recommandations du rapport de M. Marcon pour renforcer les mesures prévues. En particulier :

- la gouvernance des opérations de revitalisation de territoire sera formalisée et impliquera systématiquement les acteurs économiques et les autres acteurs privés identifiés par le rapport, appuyés par des managers de centre-ville ;

- la conduite des opérations s'appuiera sur des diagnostics étayés (convergence des résultats d'études d'opérateurs publics, mise en place d'indicateurs de suivi, de référentiels fonciers, ...) et sur l'étude nationale sur la vacance commerciale, qui sera prochainement lancée ;

- une démarche simplifiée et le partage d'information, reposant notamment sur le portail interministériel coeurdeville.fr, destiné à accompagner les élus et acteurs économiques dans leur projet de redynamisation du centre-ville.

La mission prospective animée par M. Marcon a également proposé de compléter ces mesures par de nouvelles actions.

Elle a formulé des recommandations sur la fiscalité, que le Gouvernement va approfondir, dans le cadre de la mission qu'a confiée le Premier Ministre à l'Inspection générale des finances. Cette mission doit établir un état des lieux de la fiscalité pesant sur les entreprises du secteur du commerce, puis élaborer des propositions en vue de rendre le cadre fiscal plus équitable entre les différentes formes de commerce mais aussi de redynamiser les zones commerciales en centre-ville. La mission examinera notamment les modalités d'imposition de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et la question des taxes à faible rendement, qui nuisent à la compétitivité des entreprises du secteur du commerce.

Le Gouvernement souhaite également s'appuyer sur le rapport de M. Marcon pour expertiser les simplifications destinées à favoriser la rénovation des commerces et la restructuration de rez-de-chaussée commerciaux, mais aussi le développement de nouvelles initiatives, comme les « boutiques à l'essai ». Des mesures destinées à favoriser l'entreprenariat sont d'ores et déjà intégrées dans le projet de loi PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises). Le Gouvernement souhaite également faciliter l'innovation numérique et la diffusion de nouvelles solutions permettant par exemple la mise en place de places de marché numériques mutualisées locales, pouvant bénéficier d'un appui du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) ou de BPI France.

Ces nouvelles pistes de travail, alliées à la mobilisation sans précédent de l'Etat et des acteurs locaux doivent permettre aux villes, petites et moyennes, fortes de leurs atouts, de se forger un nouvel avenir et de disposer de nouvelles perspectives de développement.

Contact presse :

Ministère de la Cohésion des territoires : 01 44 49 85 65

Ministère de l'Économie et des Finances : 01 53 18 44 38

www.cohesion-territoires.gouv.fr

[@Min_Territoires](#)